



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 23
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-87
Conseil Municipal du 7 Juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

OBJET : ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC DE L'ABSDIOLE ET DU CROISILLON SUD DE L'EGLISE SAINT-PIERRE – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune envisage la restauration de l'absidiole et du transept Sud de l'église Saint-Pierre,

CONSIDERANT que pour se faire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine a sollicité la réalisation préalable de la mise à jour de l'étude de diagnostic faite en 2010, CONSIDERANT que la mise à jour de l'étude de diagnostic a été confiée au cabinet Dodeman par décision en date du 22 avril 2021 pour un montant 3 250 € HT soit 3 900 € TTC,

CONSIDERANT que ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 1 625 € soit 50% du montant subventionnable HT,

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- d'autoriser M le Maire à solliciter la subvention afférente et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE